

# Rencontre interassociative

## 20 octobre 2023

---

## Introduction

**Laurent BRESSON**  
Directeur régional et interdépartemental  
de l'hébergement et du logement en Ile-de-France

---

## **Etat des lieux de l'offre d'hébergement**

- Evolution de l'offre
- Moyens alloués en 2023
- Restitution des indicateurs de l'enquête qualité
- Présentation des données d'activité des PASH
- Perspectives 2024

## **Politique d'accès aux droits des personnes**

- Aide alimentaire
  - Domiciliation
  - Accès l'emploi
-

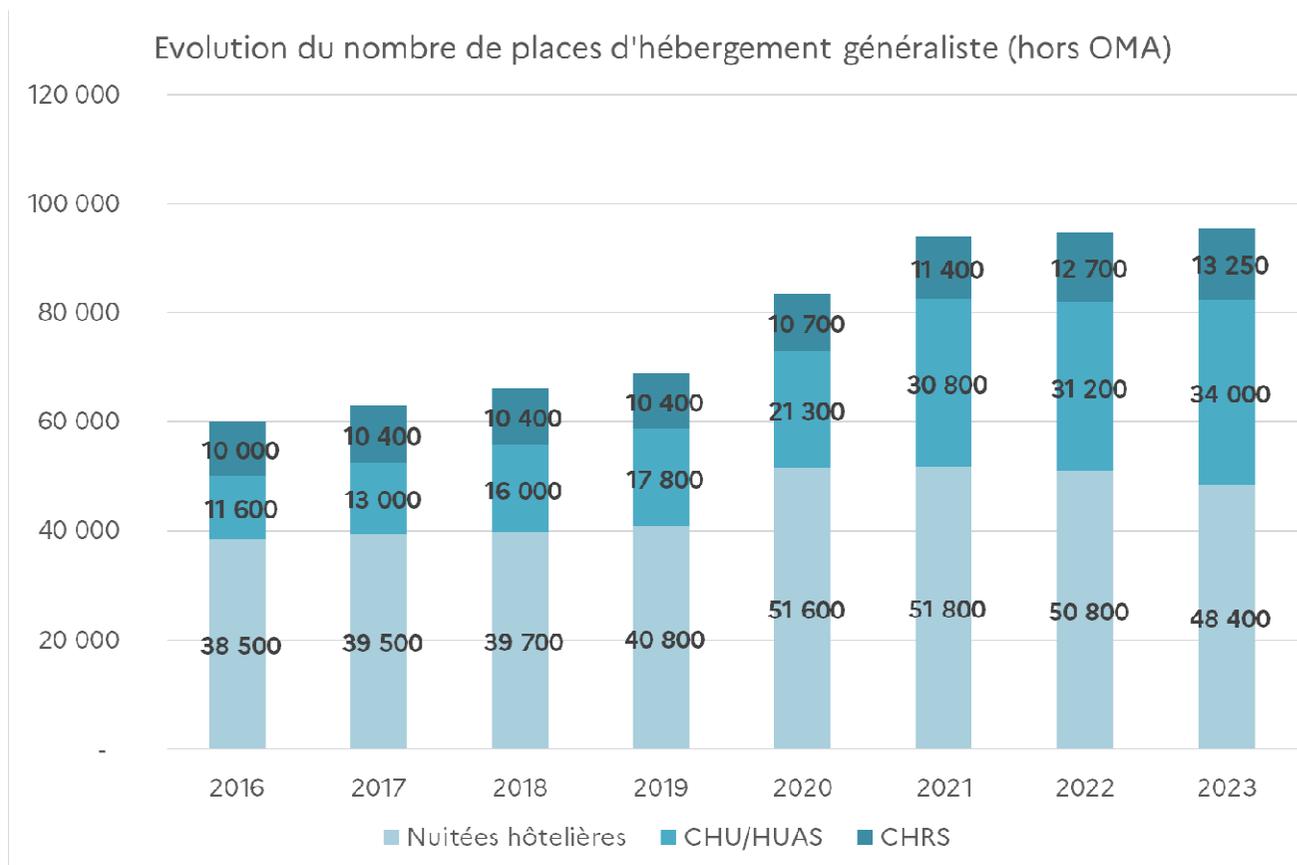
# Etat des lieux de l'offre d'hébergement

---

## Evolution de l'offre d'hébergement généraliste

- Maintien du parc à l'exception d'une diminution du recours à l'hôtel
- Transformation de nuitées hôtelières en places de CHU
- Objectif de reconstitution du parc CHU atteint hors AMI, toutefois certains projets sont identifiés comme pouvant être soutenus en 2024

=> 95 650 places



## Moyens alloués en 2023: 1,2 Milliards d'euros au titre du BOP 177

(Veille sociale, hébergement, IML, PF)

- Mesures d'économies annoncées à Paris et en SSD finalement suspendues
- Compensation de la revalorisation du point d'indice pour les structures (10M€ en 2023 avec partie rétroactive correspondant à 6 mois en 2022) en complément des mesures précédentes allouées en 2022 au titre de la revalorisation des métiers du secteur social (40 M€ au titre du BOP 177 en année pleine)
- Mesure exceptionnelle de prise en compte de l'inflation pour les CHR : 5,2 M€ en CNR, allouée en novembre 2023 en complément des dispositifs de boucliers tarifaires.

## Etat de la généralisation des CPOM et évolutions permises dans ce cadre

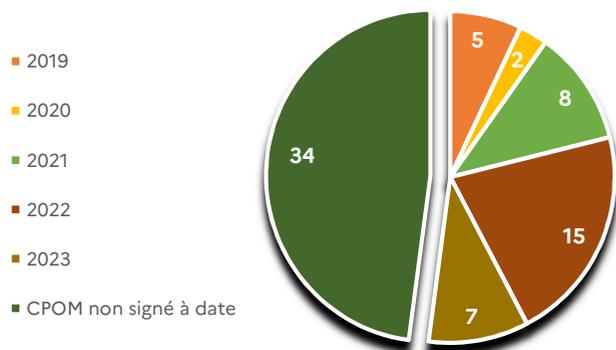
- Article 125 de la loi ELAN du 23 novembre 2018 :
  - Contractualisation avec l'Etat obligatoire pour les OG de CHRS d'ici fin 2022 ;
  - Possibilité pour les OG signataires de transformer des places de CHU en CHRS
- Instruction du 22 avril 2022 : desserrement du calendrier de généralisation des CPOM CHRS qui devront être signés d'ici le 31 décembre 2024 et prorogation, jusqu'à cette date, de la possibilité d'opérer des transformations de CHU en CHRS.

### **Pour un organisme gestionnaire, le CPOM CHRS constitue un levier d'**

- évolution de son offre (notamment, via, la transformations CHU/CHRS) ;
- amélioration de sa performance sociale (suivi qualité via des indicateurs) ;
- sécurisation financière et d'octroi d'une plus grande souplesse budgétaire (définition d'une base budgétaire pluriannuelle, fongibilité des dotations et des résultats).

## Etat de la généralisation des CPOM et évolutions permises dans ce cadre

Nombre de CPOM signés  
par année d'entrée en vigueur



Transformations de places de CHU en places de CHRS via des CPOM				
	Nombre de places transformées	Par extension de CHRS existant	Par création de CHRS	Montant du transfert vers la DRL IDF
2020	236	134	102	2,76 M€
2021	660	660	0	8,98 M€
2022	1421	645	776	17,6 M€
2023	466	292	174	5,75 M€
<b>Total</b>	<b>2 783</b>	<b>1 731</b>	<b>1 052</b>	<b>35,13 M€</b>

Au 31 décembre 2022, **52 % des OG** de CHRS et **71% des CHRS** étaient sous CPOM ;

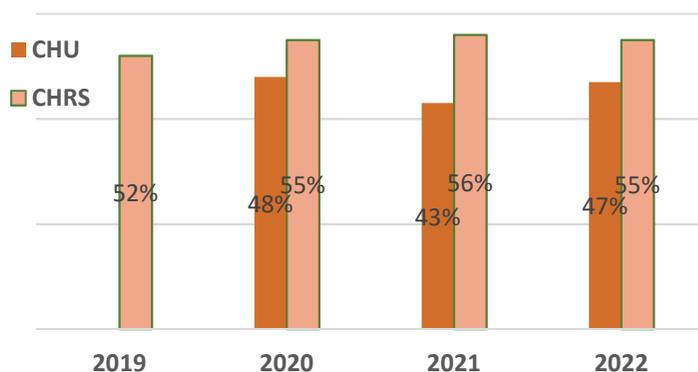
- **34 CPOM restant à signer avant le 1er janvier 2025** : 20 négociations programmées en 2023 et 14 en 2024 ;
- Entre 2020 et 2023, **2 783 places de CHU transformées en CHRS** représentant un coût moyen de 34,6€/jour/personne ;
- par rapport à 2020, une évolution de **+26% du parc de CHRS IDF** et un transfert vers la DRL IDF de **35 M€** ;
- Projet de transformation de 929 places de CHU en CHRS au 01.01.2024

## Que nous apprend l'enquête qualité en CHU et CHRS ?

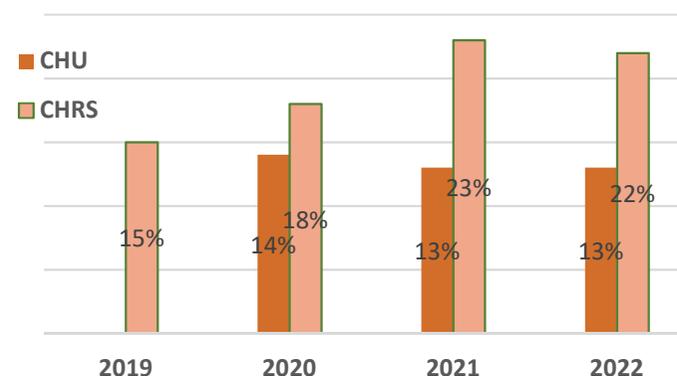
- **Objectifs poursuivis par l'enquête :**
  - Mesure de la qualité de l'offre d'hébergement francilienne et de l'objectif global de fluidité vers le logement ;
  - Intégration de ces indicateurs dans les outils IDF (conventions de subvention et CPOM).
- **Contexte de l'analyse pluriannuelle :**
  - Disponibilité des données CHRS sur 4 exercices (2019-2022) et CHU sur 3 exercices (2020-2022)
  - Augmentation du taux de réponse (2022 : 82% des places CHRS et 69% des places CHU représentées) ;
  - Analyse présentant une distinction entre données CHU et données CHRS du fait de ratio d'encadrement différents (**en 2022, CHRS avec 1 ETP TS pour 13,8 et CHU avec 1 ETP TS pour 17,4**).
- **Perspectives enquête qualité 2024 sur 2023 :**
  - Evolutions devant permettre de fiabiliser les données collectées et de simplifier leur analyse ;
  - Intégration de nouveaux indicateurs destinés à mesurer l'action des centres en matière de santé et emploi.

## Durées de séjour en centres d'hébergement

Part des personnes hébergées depuis plus de 18 mois au 31/12



Part des personnes hébergées depuis plus de 48 mois au 31/12



- Légère diminution de la part des séjours de plus de 18 ou 48 mois en CHU ;
- Augmentation de la part des durées de séjour de plus de 18 et 48 mois en CHRS ;
- Durées de séjour plus longues en CHRS qu'en CHU sur la totalité de la période.

## Mise en œuvre des leviers de fluidité et d'accès au logement

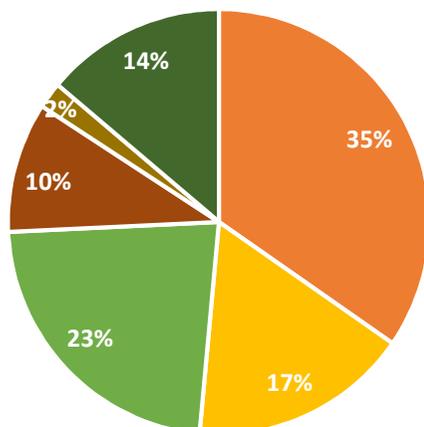
	Part des personnes hébergées depuis plus de 18 mois disposant d'une évaluation sociale active sur le SI-SIAO				Part des personnes à droits complets hébergées depuis plus de 3 mois disposant d'une demande de logement social active				Part des personnes à droits complets hébergées depuis plus de 3 mois disposant d'une labellisation SYPLO	
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2022	Absence de pluriannualité sur cet indicateur
CHU IDF		66%	66%	74%		74%	75%	71%	27%	
CHRS IDF	51%	59%	60%	64%	83%	84%	86%	84%	38%	

- ❖ **Evaluations sociales actives** : augmentation pour les personnes hébergées en CHU (+ 8% depuis 2020) et en CHRS (+ 13% depuis 2019)
- ❖ **Demandes de logement social** : relative stabilité de la part de personnes à droits complets en CHU ou en CHRS disposant d'une DLS => Objectif de maintien, voire, d'amélioration du taux avec un dépôt dès que les conditions minimales sont réunies
- ❖ **Labellisation SYPLO** : Ecart entre les personnes en CHU et en CHRS disposant d'une DLS et celles avec une labellisation SYPLO ; Objectif d'amélioration du taux qui demeure assez faible aujourd'hui.

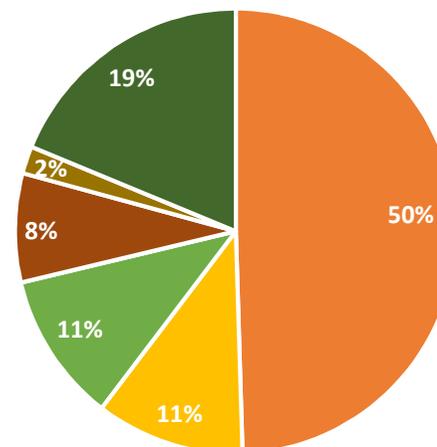
## Types de sorties des centres d'hébergement

Sorties de CHU en 2022

- Logement ordinaire
- Logement adapté
- Hébergement
- Sans solution
- Sanitaire/MS
- Autres



Sorties de CHRS en 2022



- Données 2022 mais proportions similaires d'une année à l'autre
- Une part plus importante de sorties vers le logement en CHRS (61%) qu'en CHU (52%)
- Mais une part de sorties vers du logement adapté plus importante en CHU qu'en CHRS (écart de 6%)
- Peu de sorties de CHU et de CHRS vers des dispositifs sanitaires ou médico-sociaux (2%).

## Occupation des centres d'hébergement

	Taux d'occupation				Refus des orientations émises par le SIAO							
	2019	2020	2021	2022	A l'initiative de l'établissement				A l'initiative des ménages			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
CHU IDF												
		93%	92%	90%		2%	2%	2%		7%	8%	7%
CHRS IDF					7%	7%	7%	6%	20%	20%	22%	16%
	95%	96%	95%	96%								

### ❖ Taux d'occupation

- légère dégradation du taux en CHU (-3%) et une stagnation en CHRS (entre 95 et 96%) sur la période ;
- Un effort à fournir, particulièrement sur les CHU, au regard de la saturation du dispositif d'hébergement et des consignes nationales (ex. instruction budgétaire de campagne CHRS 2023 : TO > 97%).

### ❖ Refus des orientations émises par le SIAO :

- 1 orientation sur 4 en CHRS et 1 sur 10 en CHU se voient objecter un refus par l'établissement ou le ménage ; des refus majoritairement à l'initiative des ménages et particulièrement importants en CHRS (19,5%) ; Un nombre très faible de refus d'orientations à l'initiative des CHU mais plus important en CHRS (6,7%).

## Temps d'échanges

## Accompagnement des ménages hébergés à l'hôtel par les PASH

- L'Île-de-France représente entre 70 et 80% des nuitées au national.
- Augmentation de 50% depuis 2015 (32 000 pers à 48 000 pers).
- Un seul opérateur chargé de la réservation des nuitées hôtelières pour les 8 SIAO : plateforme de réservation DELTA géré par le Samu social de Paris
- En 2019/2020, relocalisation de l'accompagnement social à l'échelle départementale avec la création des plate formes : un interlocuteur unique par département quelque soit le SIAO orienteur

## Objectifs opérationnels des PASH

- Intervenir en urgence - sous 48 heures et sur demande des SIAO - auprès des ménages détectés en situation de grande vulnérabilité par les écoutants 115

*En 2022 : 658 sollicitations d'intervention en urgence adressées par les SIAO aux PASH  
68% pour le motif de violences familiales et 9% pour le motif alimentation  
Taux d'intervention de 96%*

- Accompagner ou suivre - sur demande des SIAO - les ménages qui disposent d'une prise en charge hôtelière stabilisée dans un même département :

*En 2022 7 798 ménages accompagnés ou suivis par les PASH, soit 25 527 personnes  
85 % des ménages sont entièrement accompagnés par un travailleur social de la PASH  
15 % sont suivis par un travailleur social de la PASH en complément d'un accompagnement principal par un travailleur social hors PASH*

## Profil des ménages dans les files actives des PASH au 31 décembre 2022

Sur 25 527 personnes accompagnées ou suivies



12 525 personnes mineures



Dont 33 % d'enfants de moins de 3 ans

Sur les 7 798 ménages accompagnés ou suivis



81 % de ménages avec enfants



33 % de familles monoparentales

## Profil des ménages dans les files actives des PASH au 31 décembre 2022

Sur les 13 002 personnes majeures accompagnées ou suivies par les PASH



## Profil des ménages dans les files actives des PASH au 31 décembre 2022



43 % des ménages ont des ressources financières pour un revenu moyen de 1210 € par mois



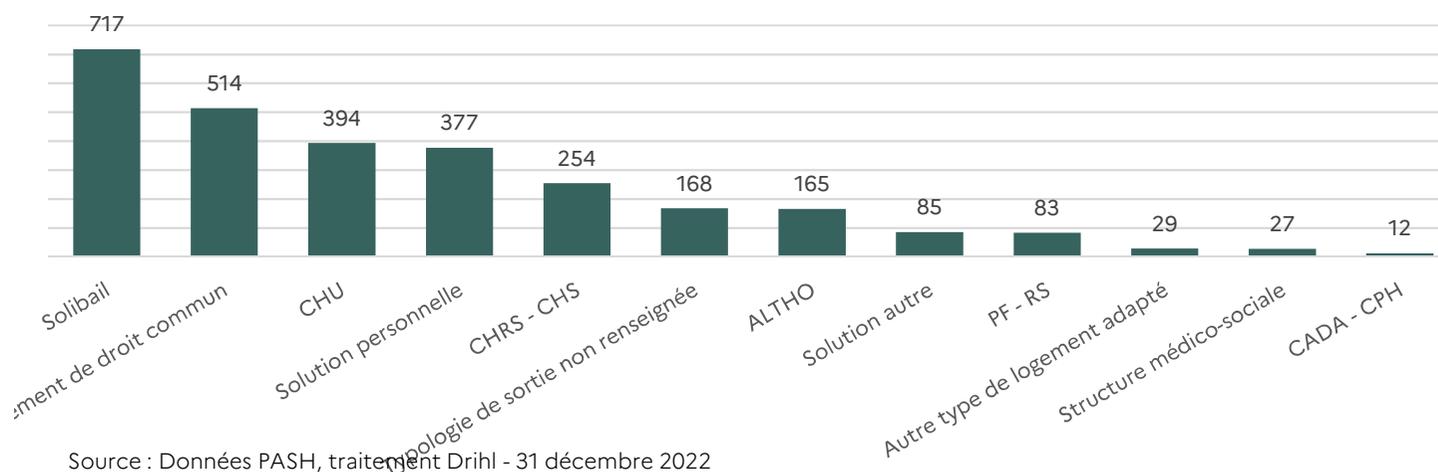
22 % des majeurs accompagnés ont un emploi, dont 52 % un emploi dit « stable » de type CDI ou CDD

## Fluidité hébergement/logement et démarches d'accès au logement des ménages dans les files actives des PASH au 31 décembre 2022

- Sur 7 798 ménages inclus dans les files actives des PASH, **88% disposent d'une évaluation SI SIAO**, une part en augmentation par rapport à la fin d'année 2021 (81%).
- **87% des préconisations sont adressées au SIAO** du territoire de localisation de l'hôtel.
- Sur les 7 798 ménages inclus dans les files actives des PASH au 31 décembre 2022, **28 % disposent d'une DLS active**, une part presque stable par rapport à la fin 2021 (26%).
- Sur 2 188 ménages avec une DLS active, **18% sont labellisés prioritaires dans SYPLO** au titre du L 441-1 CCH, une part presque stable par rapport à la fin 2021 (16%).

## Les dispositifs vers lesquels les ménages des files actives des PASH sont sortis en 2022

**2 825 ménages inclus sont sortis** de l'hôtel dont 25 % vers Solibail, 18 % vers un logement de droit commun et 14 % vers un CHU. **Près d'un ménage sur deux est sorti vers un dispositif de logement adapté ou pérenne (48 %).**

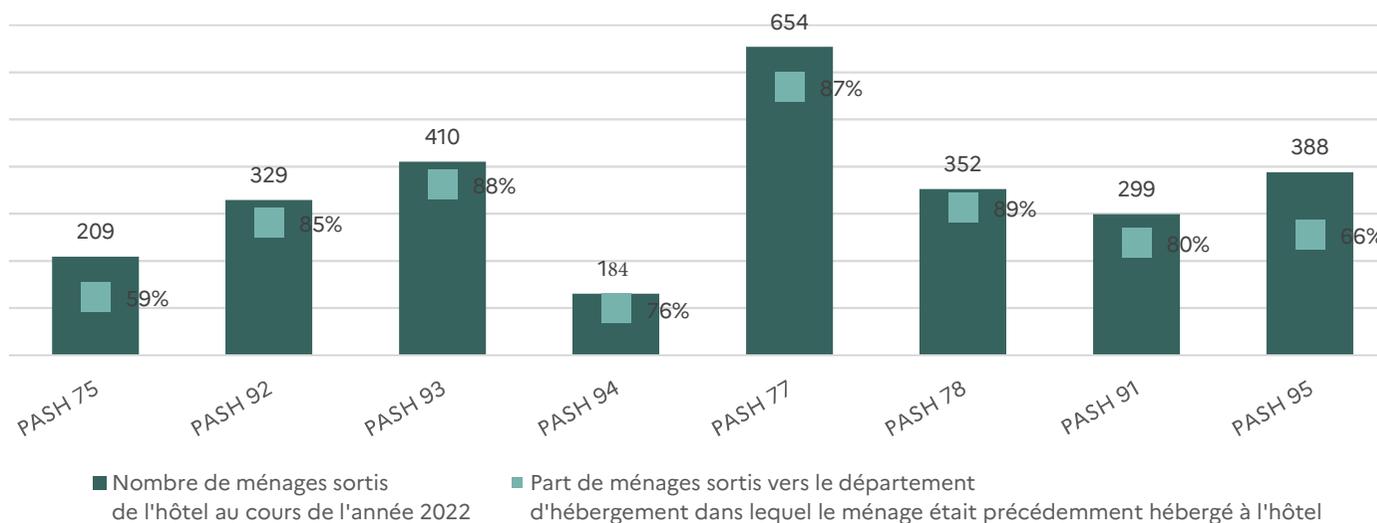


Source : Données PASH, traitement Drihl - 31 décembre 2022

■ Nombre de ménages sortis de l'hôtel

## Les territoires vers lesquels les ménages des files actives PASH sont sortis en 2022

2 825 ménages inclus sont sortis de l'hôtel dont **81 % sortis sur le même territoire que la localisation de l'hôtel.**



Source : Données PASH, traitement Drihl - 31 décembre 2022

## Perspectives 2024 : Plan logement d'abord 2

- Premier plan LDA a permis à 440 000 personnes sans abri d'accéder à un logement (40 000 places d'IML créées au niveau national, 7200 places de PF et 122 000 attributions de logements sociaux)
- Second plan à l'échelle nationale:
  - Poursuivre les attributions aux ménages hébergés et en situation de rue
    - De 2018 à 2022 en Ile-de-France, 19 732 attributions pour les sortants d'hébergement généraliste, et 11 189 pour des ménages sans abri. L'objectif annuel pour le second plan LDA est respectivement de 4900 et 2770 attributions à ces publics.
  - Création de 30 000 nouvelles places d'IML, dont 6500 au niveau francilien
  - 10 000 nouvelles places de PF et RA d'ici 2027, dont 1500 en Ile-de-France
  - Soutien à l'évolution des SIAO
  - Renfort des mesures de prévention des expulsions locatives
- A très court terme : renfort ETP SIAO et veille sociale dans le cadre de la feuille de route SIAO francilienne afin de permettre une évaluation systématique et rapide des ménages hébergés

## Temps d'échanges

## Politiques d'accès aux droits des personnes

---

## Accès aux droits : l'aide alimentaire en IDF en 2023

- **Diagnostic régional sur la précarité alimentaire** soutenu par la DRIHL et réalisé par l'Ansa, le Crédoc et Action contre la faim.
  - Cartographier la région en définissant l'indice de précarité alimentaire de chaque commune.
  - Etat des lieux, assorti de recommandations, sur la coopération territoriale et la logistique en matière d'aide alimentaire
- **Aide alimentaire « classique »** (denrées et soutien aux associations) : 9,2 M€ (dont 5,5 M€ liée à une aide exceptionnelle liée à l'inflation)
- **Deux mesures nouvelles en 2023** : Programme mieux manger pour tous (PMMPT) et le Fonds de soutien pour les étudiants



## Programme Mieux manger pour tous (PMMPT), financé par le fonds d'aide alimentaire durable (FAAD)

**Au niveau national** : fonds d'amorçage pluriannuel pour les nouvelles solidarités alimentaires (60M€)

### 4 objectifs

- Améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire.
- Soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire dans l'évolution des pratiques alimentaires
- Permettre le renforcement et la transformation des dispositifs locaux d'aide alimentaire.
- Réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire.

## Aide alimentaire : Programme mieux manger pour tous (PMMPT)

Un **volet national** : **40 millions gérés directement par la DGCS** ; allocation des crédits aux associations habilitées pour l'aide alimentaire au niveau national.

Un **volet territorial pour notamment** soutenir le développement d'alliances locales de solidarités entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire et l'amélioration de la couverture des zones blanches : 20 millions gérés par les services déconcentrés dont 3 696 740€ chaque année pour l'IDF.

## Aide alimentaire : programme mieux manger pour tous (PMMPT)

- 19 projets sont financés pour 3 ans via le volet hors AAP; 75% des projets sont issus des AAP France relance (AAP Pauvreté/AAP Tiers Lieux Hôtel)
  - 15 projets ont été retenus à l'issue d'un appel à projets organisé en lien avec la DRIAAF, l'ADEME, les réseaux DRIEETS et ARS.
- = 34 projets franciliens soutenus pour une durée de 3 ans et s'inscrivant majoritairement dans les axes 1-3-4 du programme (alliances locales, transformation des organisations et couverture des zones blanches).

Conformément à l'expression majoritaire des besoins, les départements de la Seine Saint Denis, de Paris et du Val d'Oise concentrent 50% de l'enveloppe.

## Aide alimentaire : Fonds de soutien pour les étudiants

**Au niveau national** : 10 millions d'euros pour apporter une réponse à la précarité alimentaire des étudiants.

**Au niveau régional** : un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la DRIHL en lien avec le rectorat, les CROUS et les universités de la région pour :

- Le renfort des distributions alimentaires avec le déploiement d'actions sur des sites aujourd'hui peu ou pas couverts et en dehors de Paris,
- priorité donnée aux zones géographiques où l'offre de restauration universitaire est absente

11 projets ont été retenus pour un montant de 1 546 000 €.

## Accès aux droits : la domiciliation en IDF en 2023

Diffusion du porter à connaissance relatif à l'activité de domiciliation en Île-de-France :

- **activité en augmentation mais inégalement répartie entre les territoires et les acteurs**

50 % de l'activité de domiciliation à Paris, puis 17 % en Seine-Saint-Denis.

75% de l'activité en 2021 assurée par les organismes agréés, 25% par les CCAS

- **refus et radiations qui témoignent de la tension sur le dispositif francilien**



Lancement d'appels à candidatures pour identifier une nouvelle offre d'OA.

## Accès aux droits : la domiciliation en IDF en 2023

Allocation de moyens dédiés pour soutenir l'activité de domiciliation :

- Enveloppe régionale de 4M€ destinée au soutien de l'activité des organismes agréés et répartie en fonction de la localisation des nuitées hôtelières entre les départements.
- Mesure exceptionnelle de soutien à 19 CCAS selon un forfait de 37 500 €, identification des collectivités en cours en lien avec les UD DRIHL et DDETS, également en fonction de la localisation des nuitées hôtelières.

## Accès aux droits : l'accès à l'emploi

Feuille de route partagée avec la DRIEETS avec notamment en 2022 et 2023 un focus sur l'accès à l'IAE : webinaire organisé à destination des acteurs du secteur AHI et logement adapté sur leur rôle de **prescripteur de l'IAE**, le fonctionnement de la plate forme de l'inclusion et les type de SIAE.

4 octobre 2022 avec 270 participants et 5 octobre avec 120 participants.

**Mission Sécuri talents** confiée en septembre par la DIHAL au Groupe SOS Solidarités pour identifier des candidats parmi les publics hébergés :

- Objectif : former 200 personnes aux métiers de la sécurité privée dans la perspective des JOP
- Conditions préalables : durée de résidence de 5 ans et niveau B1 de français.
- 160 structures d'hébergement ont déjà été contactées
- Candidatures peuvent être adressées par les TS des structures à [securi-talents@groupe-sos.org](mailto:securi-talents@groupe-sos.org) .

## Temps d'échanges